

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué par Monsieur Bernard ROMIER, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle SEIGLE-FERRAND, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 26 Isabelle SEIGLE-FERRAND, Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Nathalie SIMON, Jean-Claude CORBIN, Françoise VANRELL, Marc ZIOLKOWSKI, Michel LAGIER, Jean-Pierre REINMANN, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Anne-Marie MATHIEU, Laurence MEUNIER, Alain FINA, Sylvie JERDON, Michaël FLECHE, Émilie SOLLIER, Séverine NESME LARDELLIER, Annabelle HOLLIGER-LE BRIS, Thibault SASSI-BAYLE, Émeric MOREL, Clément PERRIER, Nicolas LEFEBVRE

Absents excusés : Arnaud SCHOTTÉ, Élodie RELING, Fanny LEBAYLE

Pouvoirs : 3 Arnaud SCHOTTÉ à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Élodie RELING à Anne-Marie MATHIEU
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE

Secrétaire de séance : Nicolas LEFEBVRE

Date de la convocation et de son affichage : 16 mars 2026

Délibération n° 2

Délibération n° 024/2026 – Charte de l' élu local

En application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L.1111-12 du même code.

Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du titre II du Livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-7,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la lecture de la charte de l'élu local remise par le maire à chaque conseiller municipal avec les dispositions du chapitre III du titre II du Livre 1^{er} de la deuxième partie du Code général des collectivités territoriales.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Isabelle SEIGLE-FERRAND
Maire de Grézieu-la-Varenne

